RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

Décision n° 202402157 portant délégation de signature à monsieur Michel AFFRE Madame Christine PERROT et Monsieur Franck BOITEAU

Publié le 20 février 2024, Mis à jour le 20 février 2024

La présidente du Centre national des oeuvres universitaires et scolaires,

Vu *le décret n° 2016-1042 du 29 juillet 2016 relatif aux missions et à l'organisation des oeuvres universitaires ;*
Vu *le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;*
Vu *l'ordonnance n° 2018-1074 du 26 novembre 2018 portant partie législative du code de la commande publique ;*
Vu *le décret n° 2018-1075 du 3 décembre 2018 portant partie réglementaire du code de la commande publique ;*
Vu *le décret du 10 février 2024 portant nomination de madame Bénédicte DURAND à la présidence du Centre national des oeuvres universitaires à compter du 15 février 2024 ;*
Vu *l'arrêté du 17 novembre 2017 portant nomination de monsieur Michel AFFRE dans l'emploi de sous-directeur du numérique au centre national des oeuvres universitaires et scolaires ; ensemble, l'arrêté du 17 juin 2021 portant renouvellement de monsieur Michel Affre dans l'emploi de sous-directeur du numérique au centre national des oeuvres universitaires et scolaires ;*
Vu *l'arrêté du 3 mars 2008 nommant Madame Isabelle CARVALHO épouse PERROT, ingénieure de recherche de deuxième classe au Centre national des oeuvres universitaires et scolaires en tant que responsable du département urbanisation et innovation au sein de la sous-direction du numérique ;*
Vu *l'arrêté de mutation du 21 avril 2021 nommant monsieur Franck BOITEAU, ingénieur de recherche de 2ème classe du ministère chargé de l'enseignement supérieur, affecté au Service inter académique des examens et concours, au Centre national des oeuvres universitaires et scolaires à partir du 1er mai 2021,*

DÉCIDE,

Article 1

Délégation est donnée à Monsieur Michel AFFRE, en qualité de sous-directeur du numérique à effet de signer pour sa sous-direction et dans la limite de ses attributions :
- La certification du service fait

Article 2

Monsieur Michel AFFRE, sous-directeur du numérique au Centre national des oeuvres universitaires et scolaires, est nommé Conseiller à la Sécurité Numérique (CSN).

Article 3

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

les Crous

Décision n° 202402157 portant délégation de signature à monsieur Michel AFFRE Madame Christine PERROT et Monsieur Franck BOITEAU

Publié le 20 février 2024, Mis à jour le 20 février 2024

Délégation est donnée à monsieur Michel AFFRE, en qualité de Conseiller à la sécurité Numérique, à effet de signer tous les actes, décisions, conventions et autres documents relevant de la compétence de la présidente du Centre national des oeuvres universitaires et scolaires en matière de sécurité des systèmes d'information, relatifs à :
- La définition, le contrôle de la politique de sécurité des systèmes d'information adaptée au centre national des oeuvres universitaires et scolaires et dans l'élaboration de ses objectifs ;
- La veille de la mise en oeuvre des dispositions réglementaires portant sur la sécurité des systèmes d'information.

Article 4

Délégation est donnée à madame Isabelle CARVALHO épouse PERROT, dite Christine PERROT, et à monsieur Franck BOITEAU, respectivement adjointe au sous-directeur du numérique et responsable du département des infrastructures techniques, en cas d'absence ou d'empêchement de monsieur Michel AFFRE, à effet de signer tous les actes prévus à l'article 1.

Article 5

La décision n° 202312315 du 31 décembre 2023 est abrogée.

Vanves,

Le 15 février 2024

La Présidente du CNOUS

Bénédicte DURAND